

Lueur d'espoir pour Luca

RAPPEL DES FAITS

En 2002 à Veysonnaz, Luca, aujourd'hui aveugle et tétraparétique, avait été découvert dans le coma, le corps à demi-nu et couvert de griffures dans la neige près du domicile familial.

Selon la justice valaisanne, qui a classé l'affaire en 2004, il aurait été agressé par son propre chien.

Une version contestée par les parents de Luca et la victime elle-même.

Ces derniers se basent, notamment, sur un dessin réalisé en 2005 par le petit frère de Luca, témoin direct de l'agression.

Cette représentation montre la victime frappée par plusieurs personnes. Une expertise suisse doit déterminer si ce dessin est crédible, alors qu'en Italie une telle évaluation a déjà répondu par l'affirmative.

GILLES BERREAU

L'Italie va bel et bien enquêter sur l'affaire Luca Mongelli, ce jeune Italien retrouvé inconscient dans la neige en 2002 à Veysonnaz. «Une enquête pénale contre inconnus a été ouverte auprès de la Procure de la République à Rome», confirme en date du 30 novembre un courriel du consulat d'Italie à Genève adressé à la famille Mongelli et à ses avocats italiens.

Selon la loi italienne, le Tribunal de Rome peut être saisi par le Ministère de la justice lorsqu'un délit est commis à l'étranger contre un ressortissant italien. Contacté hier, le consul général italien en poste au bout du lac n'a pas voulu confirmer, ni infirmer pour l'instant la nouvelle au «Nouveliste». Toutefois, dans sa correspondance adressée à la famille, le diplomate est clair. Il précise même le numéro donné par le Ministère public romain à cette procédure dans son registre général des informations d'infraction (RGNR).

Expertises favorables à Luca

Selon les informations recueillies par le père de Luca, l'enquête pénale aurait été ouverte à Rome pour «lésions corporelles graves et de tentative de meurtre.» Les Italiens pourront s'appuyer notamment sur une expertise médico-légale italienne qui, selon les informations du «Nouveliste», confirme la thèse de l'agression par des humains.

Et ce, alors que l'enquête suisse a exclu cette hypothèse et désigné le chien de la victime comme seul coupable.

Or, selon nos informations, cette expertise indique que l'hypothermie dont a été victime Luca serait, non pas la cause de l'arrêt cardio-respiratoire que l'enfant a subi, mais la conséquence d'une agression.

Autre information exclusive: une autre expertise italienne, demandée par la famille Mongelli et menée en Italie par deux spécialistes reconnus par la justice de ce pays, dont une pédopsychiatre, confirme la validité des propos de Luca et de son frère. Ces derniers ont raconté que Luca avait été victime d'une agression par plusieurs adolescents. Ces deux expertises devraient être utilisées par la justice italienne dans le cadre de l'enquête pénale.

Habits et ADN

Pour Nicola Mongelli, le père de Luca, «cette procédure pénale qui vient d'être lancée par la Procure de Rome va permettre enfin d'avancer. Nous allons proposer au Ministère public romain de demander à la justice suisse l'envoi en Italie des habits que portait mon fils lors du drame. Ce, afin de procéder à de nouveaux prélèvements et analyses ADN. En outre, nous souhaitons que les expertises italiennes, notamment sur la validité des témoignages de Luca et de son frère, y compris le dessin réalisé par ce dernier, soient prises en compte par la justice valaisanne.»

En Italie, la famille Mongelli s'est assuré les services de l'avocat italien Nino Marazzita. Selon l'homme de loi, l'ouverture de l'enquête italienne va permettre de demander des commissions rogatoires en Suisse pour interroger l'entourage de Luca, ses anciens camarades, les gens du village.

Par ailleurs sénateur italien – Marazzita est surnommé à Rome le roi des pénalistes – affiche à son actif parmi les plus importantes affaires judiciaires italiennes (opération Mains Propres, assassinat d'Aldo Moro, scandale des anciens services secrets italiens, meurtre de Paolini).

Luca pas encore entendu

Début 2012, le Ministère public valaisan avait indiqué vouloir aider les magistrats italiens, si l'Italie demandait l'entraide judiciaire à la Suisse et que des procédures judiciaires sont effectuées dans la péninsule. Mais quid de l'expertise demandée par la justice valaisanne pour dire si le dessin du frère de Luca, montrant ce dernier frappé par des adolescents, est crédible?

«Après la nomination de quatre experts italophones en janvier dernier, on nous avait demandé de faire venir nos enfants en Suisse pour qu'ils soient entendus. Nous avons demandé que les experts se déplacent en Italie. Depuis, plus aucune nouvelle», indique le père de Luca. De son côté, le procureur valaisan Nicolas Dubuis indique que les experts ont jusqu'à la fin de l'année pour rendre leur rapport. ●

e de
pét

CERM

stauration
group.ch

FVS